

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

• ÉTATS-UNIS : 27 TONNES DE COCAÏNE ET PRÈS DE 650 KILOS DE CANNABIS SAISIS

Les garde-côtes américains ont annoncé en Floride avoir saisi lors de plusieurs opérations des quantités impressionnantes de cocaïne et cannabis. Cela représente au total environ 1,4 milliard de dollars (environ 777 milliards de francs). "C'est le plus gros déchargement de drogues illégales de l'histoire des garde-côtes", s'est félicité le commandant Steven Poulin lors d'une conférence de presse à Port Everglades, à 45 km au nord de Miami, à propos des 27 tonnes de cocaïne et près de 650 kilos de cannabis saisis.

• FRANCE/DORDOGNE : FIN DE CAVALE POUR UN ANCIEN MILITAIRE

Un homme a ouvert le feu sur des gendarmes appelés pour un différend familial. Il a été arrêté et blessé au cours d'une opération d'envergure. C'était une véritable chasse à l'homme qui était engagée en Dordogne. Un ancien militaire, lourdement armé, était recherché après avoir tiré sur des gendarmes appelés pour des violences familiales au Lardin-Saint-Lazare, un village à une trentaine de kilomètres de Sarlat. En fin de matinée, lundi, la gendarmerie de Dordogne avait diffusé sur les réseaux sociaux un appel à témoin avec la photo de Terry Dupin, cheveux rasés sur les côtés et longue barbe, avec comme mention "individu dangereux". Ce dernier a finalement été arrêté peu après. L'homme a été "neutralisé". De source proche de l'enquête, l'homme a été "blessé par balles".

AEN

Mouila : il abuse de sa belle-sœur mineure et l'enceinte

F.N
Mouila/Gabon

A R M A N E Davy Maganga Boussougou alias Angloma, Gabonais, 36 ans, chauffeur de son état dans une agence de transport à Mouila, est poursuivi pour viol sur mineure de moins de 15 ans. Cet ignoble acte a été commis sur sa belle-sœur âgée de 14 ans qu'il a enceintée au moment des faits.

L'affaire remonte à décembre 2020 à Mangui, un quartier du 2e arrondissement de la commune de Mouila. Maganga Boussougou vit maritalement depuis longtemps avec la grande sœur de la victime. Un jour, profitant de l'absence de sa femme et des enfants occupés à jouer à l'extérieur, des idées sordides traversent sa tête. Profitant de la présence de la belle-sœur dans leur



Le présumé violeur de sa belle-soeur, Boussougou Maganga.

chambre en train de regarder la télévision, le chauffeur commence à caresser la petite et lui faire des attouchements.

Progressivement, il va passer à l'acte et cela sans préservatif. Puis, après avoir satisfait sa libido, Maganga Boussougou alias Angloma somme la petite de ne point divulguer le secret. Surtout pas à sa grande sœur avec qui il a eu 5 enfants.

Ayant pris goût, il a multiplié les relations sexuelles tant à la maison qu'ailleurs, avec la belle-sœur. Quelques mois plus tard, l'adolescente, qui est élève en classe de troisième dans un lycée de la place (elle a obtenu le BEPC cette année), constate qu'elle n'a plus ses menstrues. Mis au courant, "Angloma" tentera en vain et par tous les moyens de la faire avorter. Sentant l'étau se resserrer autour de lui, il va payer les services d'un des chargeurs, Castillo Pongui, pour que ce dernier aille déclarer devant les parents de sa belle-famille qu'il est l'auteur de la grossesse. Alors qu'auparavant le grand frère de la jeune fille avait déjà déposé une plainte relative à cette affaire à l'antenne provinciale de la police judiciaire (PJ) de Mouila.

Convoqué par la PJ pour nécessité d'enquête préliminaire, et ne pouvant pas accepter de faire la prison pour un délit qu'il n'a pas commis, Castillo Pongui craque devant les enquêteurs et livre la vraie version des faits. Interpellé par la PJ à son retour de Libreville, Maganga Boussougou passe à table en reconnaissant qu'il a été faible devant sa jeune belle-sœur. La partie civile représentée par la belle-famille a bien voulu régler l'affaire à l'amiable. Mais c'était sans compter avec les fins limiers de la PJ.

Présenté devant le parquet de la République qui a ouvert une information judiciaire auprès du juge d'instruction, il a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Mouila, le 2 août, pour présomption de viol sur mineure de moins de 15 ans.

Le clin d'œil de *lybek*



Anniversaire



06/08 en ce jour, si magnifique est né une perle pas rare mais presque inimaginable elle est une étoile faisant partie de nos coeurs et de nos vies sans elle je ne crois pas qu'on serait les mêmes mais notre Dieu est tellement agréable et merveilleux qu'il a décidé de la faire exister pour nous et pour tous ceux qui ont la joie et la particularité de la connaître puisse le Seigneur te bénisse infiniment nous t'aimons énormément cassique SB.